

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2014

Etaient présents : Patrick Dauge, Maric Petit, Elisabeth Bonamy, Claude Lainé, Arnaud Buttet, Philippe Cordonotto, Paulo De Freitas, Christian Glaziou, Stéphane Jouanno, Paul Montbertrand, Raphaël Quimbel, Corinne Rincheval;

Absente non excusée : Florence Dété

Secrétaire de séance : Elisabeth Bonamy

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

● **Approbation du compte administratif 2013 de la commune**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 12 voix « pour » et une abstention (Raphaël Quimbel) approuve le compte administratif 2013.

● **Approbation du compte de gestion 2013 de la commune**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 12 voix « pour » et une abstention (Raphaël Quimbel), approuve le compte de gestion 2013.

● **Affectation des résultats 2013 de la commune**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 12 voix « pour » et une abstention (Raphaël Quimbel), décide d'affecter l'excédent global de clôture d'un montant de 471 875,84 €€ de la façon suivante :

— au compte 1068 excédent de fonctionnement comptabilisé	471 875,91 €
— au compte 001 déficit d'investissement	33 286,62 €

● **Vote du taux des 3 taxes**

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que le produit des Taxes directes locales notifié par l'Etat s'élève à 285 631 €.

Un pourcentage de ce produit va aller à la Communauté de communes des Coteaux du Vexin afin d'assurer son fonctionnement.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale des administrés de la commune, le Conseil municipal a décidé de baisser les taux communaux.

Afin de récupérer un produit de 258 997 €, Monsieur le maire propose de fixer, pour 2014 les taux à :

Taxes	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'habitation	11.39 %	10.32 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.37 %	9.39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.26 %	35.18 %
CFE cotisation foncière des entreprises	20.71 %	18.81 %

● **Approbation du compte de gestion 2013 de la Caisse des écoles**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 12 voix « pour » et 1 voix « contre » (Raphaël Quimbel) approuve les comptes de gestion 2013 du budget de la Caisse des écoles.

● **Dissolution de la Caisse des écoles**

Aucun volontaire ne s'étant présenté pour reprendre la Caisse des écoles, il s'est avéré nécessaire de la dissoudre. Aucune opération de dépenses et de recettes n'a été effectuée depuis le 1^{er} janvier 2011, date à laquelle les missions dévolues à la Caisse des écoles ont été reprises par la commune. A cette date, le compte de la Caisse des écoles représentait un excédent de fonctionnement de 625,07 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 12 voix « pour » et 1 voix « contre » (Raphaël Quimbel) décide de porter au compte 1068 du budget communal l'excédent de fonctionnement d'un montant de 625,07 €.

● **Vote du budget unique 2014 de la commune**

Le Conseil municipal à la majorité par 12 voix « pour » et 1 abstention (Raphaël Quimbel) vote le budget unique de la commune dont les dépenses et les recettes s'équilibrent :

— à la somme de 1 113 014,44 € en section de fonctionnement ;

— à la somme de 2 159 589,42 € en section investissements..

● **Achats de parcelles de terrain communal**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que, suite au projet d'aménagement de la sente Marabout, il apparaît nécessaire d'acquérir deux parcelles afin de pouvoir aménager le carrefour.

Ces parcelles appartiennent à M. Danguueger qui a fait une proposition de vente à 30 € le m².

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à l'achat de ces deux parcelles d'une surface de 290 m² pour un montant hors frais de notaire de 8 700 € et d'autoriser le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

● **Acquisition d'une parcelle pour la création d'un parking**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la commune envisage l'achat d'une parcelle, ruelle Victor-Chemin, appartenant à la succession Rault, afin de créer des places de parking, soit une surface de 32 m² pour un montant de 2 438,10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et la majorité par 12 voix « pour » et 1 abstention (Raphaël Quimbel) autorise monsieur le maire à engager la procédure d'acquisition de cette parcelle.

La séance est levée à 20h52